



COMMUNE DE FECHY

Informations communales

Mesdames, Messieurs,

En espérant que l'année 2010 a bien débuté pour vous, nous nous permettons de rappeler ci-dessous quelques points importants :

- **Elimination des ordures ménagères**

Les ordures ménagères doivent être déposées, à Féchy-Dessus ou à Féchy-Dessous, uniquement le mardi, jour du ramassage.

Pour éviter des éventrations par les animaux, aucun sac ne doit être déposé un autre jour aux endroits prévus.

Par contre, les containers de la Pra sont accessibles tous les jours; merci de bien vouloir remplir tous les containers et de ne pas déposer de sacs par terre.

- **Chiens**

Tout chien nouvellement acquis ou décédé doit être annoncé au Greffe municipal (tél. 021 821 12 43, mail b.eugster@fechy.ch). Pour les nouveaux chiens, merci de nous transmettre la date d'arrivée et la date de naissance, la race, la couleur, le sexe, si castré ou stérilisé, ainsi que le numéro de la puce électronique.

- **Chenilles processionnaires**

L'élimination des chenilles processionnaires doit impérativement avoir lieu d'ici à fin février, au plus tard.

Toutes les précautions doivent être prises pour éviter le contact avec ces chenilles urticantes.

- **Documents d'identité**

Voir les instructions au dos concernant les nouveaux passeports.

Une brochure détaillée est à votre disposition à l'administration communale.

Nouveau passeport biométrique obligatoire (« Passeport 10 »)

En tant qu'Etat associé à Schengen, et après acceptation de son introduction en votation populaire, la Suisse délivrera à partir du 1^{er} mars 2010 des passeports biométriques uniquement. Ces derniers contiendront une photographie du visage enregistrée électroniquement et deux empreintes digitales.

Attention : Dès le 15 février 2010, il ne sera plus possible de commander de passeport via le Bureau du Contrôle de l'habitant ! Dès lors, si votre passeport est proche de sa date d'échéance et que vous n'avez pas le projet de vous rendre aux USA dans les cinq années à venir, il est recommandé de faire votre demande de nouveau passeport avant cette date, sachant qu'à partir du 16 février, vous devrez obligatoirement vous rendre au Centre de saisie biométrique cantonal à Lausanne. **Au prix du nouveau passeport s'ajouteront alors les coûts de transport ainsi que le temps de déplacement et d'attente aux guichets cantonaux.**

Récapitulatif	Jusqu'au 15 février 2010	Dès le 16 février 2010
	Passeport 06 ordinaire	Passeport 10 (biométrique)
	Demande auprès du Contrôle des habitants du lieu de domicile	Demande auprès du Centre de saisie biométrique cantonal, chemin de Mornex 3 bis, Lausanne Tél. 0800 01 1291 www.biometrie.vd.ch
Adultes > 18 ans	Fr. 125.— / 10 ans	Fr. 140.— / 10 ans
Jeunes 3 - 18 ans	Fr. 60.— / 5 ans	Fr. 60.— / 5 ans
Enfants 0 - 3 ans	Fr. 60.— / 3 ans	Fr. 60.— / 3 ans
	Passeport 06 biométrique	
	(exigé pour aller aux USA)	
	Demande auprès du Contrôle des habitants du lieu de domicile + déplacement au Centre de saisie biométrique cantonal à Lausanne	
Adultes et jeunes 3 - 18 ans	Fr. 255.— / 5 ans	
Enfants 0 - 3 ans	Fr. 185.— / 3 ans	

Quant à la carte d'identité, elle ne sera pas adaptée aux données biométriques et pourra continuer jusqu'à nouvel avis à être sollicitée également par l'entremise du Contrôle de l'habitant du lieu de domicile. Les demandes simultanées (passeport biométrique + carte d'identité) devront par contre être faites auprès du Centre de saisie biométrique.

Les passeports 06 et 03 restent valables jusqu'à leur date d'échéance même suite à l'introduction du nouveau passeport biométrique. Il convient encore de signaler que chaque pays détermine librement les conditions d'entrée sur son territoire et qu'il incombe aux voyageurs de se renseigner sur les prescriptions liées aux documents d'identité et aux éventuels visas d'entrée avant de s'y rendre.